



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.024

Mise en ligne : 27/02/2026

OBJET

Contrat de cession – En Faim de Contes

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture du 12 mai 2025 ;

Vu le projet du contrat de cession ;

Considérant

Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ;

La proposition artistique de Simul et Singulis est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

Décide

Article 1

Le contrat de cession est conclu avec Simul et Singulis, représenté par Thomas Clenet, directeur adjoint, pour une représentation le samedi 23 mai 2026, 16h à la ferme des Tournelles, salle Joséphine Baker.

Article 2

La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 650 € TTC (Six cent cinquante euros) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2026.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260227-DEC_2026_024-CC
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Décision du maire n° 2026.024

Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 24/02/2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260227-DEC_2026_024-CC
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026